DEMANDE D'UNE PRIME ÉTUDIANT

Betzder Syrdallgemeng

Données du demandeur :

Je soussigné(e) : ..... (Nom) ..... (Prénom)

Matricule : .....

demeurant à : ..... (N°), ... (Rue) L- ..... (Code postal), ... (Localité)

Téléphone : ..... (Fixe) ..... (Mobile)

Adresse email : .....

prends la respectueuse liberté de demander au collège échevinal de la Commune de Betzdorf de bien vouloir m'accorder une prime d'étudiant pour: (marquer d'une croix ce qui convient)

2025-2026 :

- ☐ Réussite classe terminale (diplôme de fin d'études)
- ☐ Diplôme de Bachelor
- ☐ Diplôme de Master
- ☐ Etudes supérieures BTS
- ☐ Doctorat

2026-2027 : (uniquement enseignement secondaire)

- ☐ Année scolaire inscrite (joindre certificat de scolarité)
- ☐ Enseignement spécial

Veuillez joindre les pièces suivantes :

- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- soit une preuve de réussite en classe terminale, soit un certificat de scolarité de l'année en cours, soit une attestation de diplôme

Le/la soussigné(e) déclare que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets. Il/elle s'engage à informer l'Administration Communale de Betzdorf de tout changement.

..... Signature du candidat

..... Signature du représentant légal :
Pour les mineurs, la signature du tuteur ou parent(s) est requise

Renvoyer à l'Administration communale de Betzdorf jusqu'au 27.11.2026 avec les pièces justificatives à l'appui

par courriel : secretariat@betzdorf.lu
par courrier : 11, rue du Château, L-6922 Berg

Ce formulaire se base sur le règlement communal pour l'obtention d'une prime d'étudiant voté par le conseil communal le 05 juillet 2024

Conformément à la législation en matière de protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel, la Commune de Betzdorf précise que les données et informations collectées par ses Services font l'objet d'un traitement à des fins d'exécution des différentes missions dont elle est investie, suivant les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les données et informations sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités des traitements.